

Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique.

Pour plus d'informations, consultez la page Facebook, suivez les actus, cliquez et partager.

La France est confrontée à une crise des déficits des comptes de la nation comme nombre de pays européens.

Les gouvernements associent déficit et efforts à faire en matière d'armement avec serrage collectif des ceintures.

La culture est en première ligne des coupes sombres.

La baisse des remboursements de la sécurité sociale, l'augmentation des prix des complémentaires touchent les Français d'autant plus qu'ils sont modestes.

Des recettes financières sont pourtant possibles. Faut-il rappeler que l'évasion fiscale représente un manque à gagner annuel de 100 milliards d'€ majoritairement occasionné par les ultra-riches et les grandes multinationales à travers la fraude et l'optimisation fiscale ?

L'affaiblissement systématique de l'administration en charge du contrôle fiscal (DGFiP) qui a perdu 4 000 postes depuis 2010 a des conséquences : les fraudeurs, ultra organisés, épaulés par des intermédiaires très compétents ne sont jamais punis ou si peu.

Le laisser-faire face à l'évasion fiscale mine le consentement à l'impôt. L'argent collecté est pourtant absolument primordial pour la cohésion sociale et ce manque à gagner est aussi un manque d'argent pour le financement des services publics.

Parallèlement, le dénigrement de l'impôt, pilier fondamental de la solidarité et du financement des services publics fait partie des stratégies politiques néolibérales.

L'argument de la dette et du déficit, épouvantails utilisés pour justifier la rigueur budgétaire cache la vérité sur la politique fiscale française. Elle est outrageusement favorable aux multinationales et aux plus fortunés.

Une grande réforme fiscale est donc absolument urgente et nécessaire.

La politique fiscale d'E. Macron bénéficie aux très riches et nourrit les inégalités. Elle prive l'action publique de ressources nécessaires.

Pour faire face aux urgences écologiques et sociales l'action publique doit être ambitieuse. Elle doit répondre aux besoins de la population et préserver l'environnement.

Elle doit être guidée par la volonté de répondre à ces urgences. L'implication des citoyens permettrait de « refaire société ».

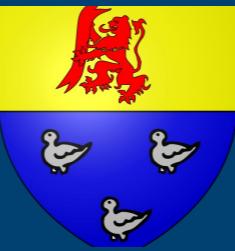
Le budget communal est voté. Il est le reflet de la politique restrictive engagée en matière de dotations par l'Etat en direction des collectivités territoriales.

Moins d'aides sont à prévoir du département, de la région, eux aussi, moins dotés.

« L'Alternative lewardoise » 1 élu

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 1 élu

Conformément au règlement intérieur du Conseil municipal, seul un groupe composé au moins de deux élus peut accéder à cette tribune.



VILLE DE LEWARDE

Avril 2025

<https://ville-lewardede.fr>
Facebook : ville de Lewarde

Madame, Monsieur,

Le 9 avril le conseil municipal s'est réuni pour discuter du budget 2025, il a été voté à l'unanimité. Les taux d'imposition restent inchangés depuis de nombreuses années pour ne pas peser sur le budget des familles déjà mal menées par les hausses des prix.

Un budget maîtrisé qui doit faire face à la diminution des subventions pour réaliser les investissements.

Dans le cadre d'économies d'énergie et financières contraintes, les travaux à l'école vont se poursuivre pour se terminer en 2027. Le coût estimé est de 2 000 000 d'euros TTC. En ce qui concerne l'éclairage public, des ampoules LED seront utilisées dans d'autres rues pour une dépense de 60 000 euros TTC. Pour la salle omnisport, le remplacement des néons existants par des LED coûtera 8000 euros TTC. D'autres chantiers sont prévus avec au cimetière la 2^{ème} phase de pose de clôtures, une nouvelle installation électrique des portails et un nouveau columbarium.

Travaux de toitures, de voiries, embellissement des plaques béton par des graffs paysagers rue des Peupliers sont aussi à l'ordre du jour.

Bien entendu, je reste disponible pour en discuter avec vous.

Alain Bruneel, Maire



8 MAI

Monsieur le Maire, la municipalité et la FNACA invitent les associations, les habitants à assister aux cérémonies de commémoration du 8 mai 1945.

Pour réduire les contraintes liées au plan Vigipirate, **le rendez-vous est donné au monument du cimetière rue de l'Égalité. Le cortège se rendra ensuite place des Martyrs et à la salle des fêtes.**

MARCHE

un boucher à Lewarde

La municipalité met en place des services à la population.

L'installation du marché les matins des jeudis et samedis permet des achats multiples : légumes, fruits, fromage, pâtisserie, saucissons secs, bière, poulets rôtis.

Cette offre est désormais complétée par la présence le jeudi matin, place Triolet, d'un boucher.

M. Wilmart vend en magasin à Laventie et sur d'autres marchés de la région. Il a répondu à notre demande. Il propose des produits de grande qualité,

M. Wilmart vend des viandes labellisées de boeuf,

porc, agneau, cheval, de la volaille, de la charcuterie maison, des plats cuisinés...

Boucher et poissonnier seront présents tous les jeudis de mai y compris le 1er et le 8.

La fromagère sera à votre service les 15 et 29 mai.



CONSEIL MUNICIPAL du 26 mars 2025

Le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2025 a été approuvé.

Monsieur le Maire a communiqué au conseil des décisions prises en vertu des pouvoirs délégués par le conseil municipal : demande d'une subvention de 539 752,40 € au titre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) pour soutenir l'opération de réhabilitation de l'école Salengro, demande d'une subvention de 69 273,69 € au titre du FIPDR (fonds interministériel de prévention de la délinquance et sécurisation des espaces publics) destinée à aider au financement d'un système de vidéoprotection.

Le conseil a examiné :

-le remplacement d'un administrateur au sein du conseil municipal d'action sociale. Madame Marie-Jeanne Taussin a été élue. Elle succède à M. Jean-Claude Dubrunquez malheureusement décédé.

CONSEIL MUNICIPAL des enfants

Nos jeunes poursuivent avec ténacité leur objectif : financer l'association « Petits Princes ». Des troncs sont déposés depuis mars chez des commerçants de la commune qui ont tous accueilli favorablement l'initiative.

Que les donateurs en soient remerciés !

En avril, le samedi matin, les jeunes élus ont procédé à la vente de cartes postales généruse-

-les comptes administratif et de gestion 2024
-la fixation de la rémunération de la direction et des animateurs du centre de loisirs sans hébergement
-le changement de nom de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de « Communauté de communes Cœur d'Ostrevent » à « Cœur d'Ostrevent Agglo »
-la convention de partenariat Cœur d'Ostrevent Agglo et commune de Lewarde pour la mise en œuvre des dispositifs d'achats socialement responsables dans la commande publique.

Toutes les décisions ont été votées à l'unanimité. Des informations diverses ont été communiquées concernant les indemnités des élus, l'action en faveur de l'association « Petits Princes » du conseil municipal des enfants, le contentieux concernant l'implantation du mât téléphonique, rue d'Erchin.

Le compte-rendu de la réunion a été adopté au conseil municipal du 9 avril.

ment données par le syndicat d'initiative (photo 1) sur le marché.

En mai et juin, une tombola permettra à 3 personnes de gagner des carrés de soie.

Le club arc-en-ciel (photo 2) a exprimé son soutien à l'initiative des enfants en offrant ces lots. Ces cases seront en vente en mai auprès des jeunes et en mairie (1 € l'unité). Le tirage aura lieu à la mi-juin.



SICAEL, Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée

Il est le plus grand syndicat intercommunal du Douaisis. 63 communes dont la nôtre y adhèrent.

Sa vocation est l'aide à l'enfance inadaptée (élargie aux adultes).

Le SICAEL subventionne des associations, aide financièrement des particuliers pour l'achat de matériels adaptés (fauteuils roulants, ordinateurs,

aménagement de domicile ...). Il engage également des programmes de construction et d'extension de bâtiments mis à disposition d'associations accueillant des personnes handicapées.

Pour tout contact :

sûr social : 14 rue Roger Salengro 59553 Lauwin-Planque
tél. 03 27 80 75 05, messagerie : sicael@wanadoo.fr

BROCANTE

Le samedi 7 juin, de 8 h à 17 h, l'Amicale laïque organise une braderie.

Cette manifestation se déroulera dans les rues de Loffre, J. Guesde, Montigny, Saint-Rémi, La Paix.

Inscriptions : **uniquelement pour les riverains**

vendredi 2 mai 9h-12h et 16h-19h
samedi 3 mai 9h-12h.
pour les Lewardois
vendredi 9 mai 9h-12h et 16h-19h
samedi 10 mai 9h-12h
pour tout public :
vendredi 16 mai 9h-12h et 16h-19h, samedi 17 mai 9h-12h.

Les inscriptions seront prises
salle Edouard Pot, rue de Loffre.



PROTOXYDE D'AZOTE : vigilance

Ce gaz, dit hilarant, est malheureusement utilisé comme drogue. La consommation par inhalation de ce gaz est très dangereux.

Pour la santé avec des risques immédiats : asphyxie par manque d'oxygène, perte de connaissance, brûlure par le froid du gaz expulsé, désorientation, vertiges, chutes notamment. En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés et / ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir. La consommation associée à d'autres produits (alcool, drogues) majore les risques.

Pour la collecte des récipients, le SIAVED (Syndicat Inter-Arrondissement de Valorisation et d'Elimination des Déchets) attire l'attention des habitants.

Des bonbonnes de protoxyde d'azote sont fréquemment retrouvées dans les déchets d'ordures

ménagères amenés aux usines d'incinération. Ces bonbonnes peuvent entraîner des explosions dangereuses au niveau des fours, abimant les équipements (barreaux de grille, réfractaires) et présentent un risque considérable pour la sécurité du personnel. De plus, elles occasionnent des arrêts de production et des coûts de réparation élevés, rendant les fours indisponibles et affectant ainsi le bon fonctionnement des installations.

Collectées ces bonbonnes ne doivent en aucun cas être amenées à l'usine d'incinération. Ne les mettez pas dans les poubelles ménagères.

Les équipes du SIAVED étudient actuellement la possibilité d'organiser une collecte spécifique de ce type de déchets.

Les dégâts causés par ces explosions entraînent des pertes économiques considérables, estimées entre 15 et 20 millions d'euros par an.

En attendant, amenez ces bonbonnes en mairie.



NUISANCES SONORES

Il est rappelé que l'utilisation d'engins bruyants équipés de moteur, tels qu'engins de chantier, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses sont autorisés :

-en semaine de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

-le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

-les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h.

solutions durables.

Les victimes doivent fournir un document (dépôt de plainte ou ordonnance de protection ou signalement au procureur de la République **datant de moins d'un an**) qui atteste des violences.

Rendez-vous sur le site caf.fr, rubrique Mes démarches > Faire une demande de prestation > Vie personnelle > **Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales**.

EVENEMENTS à VENIR

MUGUET



Le 1^{er} mai, l'Amicale laïque vendra des brins de muguet à partir de 8 h et jusqu'en fin de matinée à côté de la boulangerie, devant la mairie.

Le bénéfice servira à soutenir les actions péda gogiques des écoles de la commune.

Le bouquet constitué de 2 brins de muguet, d'une rose avec fougère sera vendu 2,50 €.

KOUKIRI

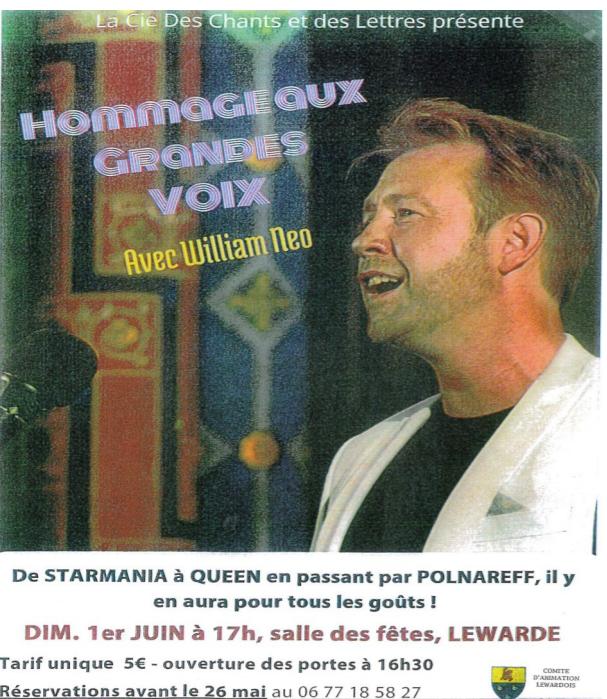
Les Lewardois sont invités à assister au spectacle de la troupe lewardoise le mercredi 7 mai à 19 h 30 et le jeudi 8 mai à 16 h 30, salle des fêtes. Le prix de l'entrée est fixé à 5 €.

Avec la KOUKIRI, on va rire.

Le spectacle sera constitué d'extraits de pièces de théâtre (Feydeau ...), de sketches (F. Raynaud, R. Devos)... et aussi, bien évidemment, de répliques en patois.

SPORT SANTE

Le samedi 10 mai à 10 h, au bois de Lewarde, Cœur d'Ostrevent Agglomération propose une marche nordique ou randonnée pédestre de 9 km.



pour la suppression de l'îlot d'emplacement de la berline, place des Vésignons.

Le conseil municipal a examiné le budget communal de l'année 2025.

Ont été adoptés à l'unanimité les taux d'imposition 2025, les subventions associatives, l'affectation des dépenses imputées au budget « fêtes et cérémonies », le budget primitif 2025, l'octroi de garantie pour la couverture d'un prêt contacté par Norévie pour la réhabilitation de 28 logements individuels au Castel, les tarifs des camps d'adolescents de l'été 2025.

Le compte-rendu détaillé de la réunion pourra être consulté en mairie ou sur le site de la commune dès l'approbation du procès-verbal à la prochaine réunion du conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2025

En vertu des pouvoirs délégués par le conseil municipal, Monsieur le maire a annoncé certaines décisions :

- désignation d'un avocat Maître Delamarre dans le cadre du litige opposant la commune aux sociétés Bouygues Télécom et Célinex

- dépôt de demandes de subventions dans le cadre de l'aide départementale villages et bourgs (ADVB) une de 24 846.50 € pour soutenir la poursuite des travaux de rénovation de l'éclairage public, une autre de 300 000 € pour aider au financement ses travaux de réhabilitation du groupe scolaire.

- sollicitation d'une subvention de 5 778.36 € pour la sécurisation des routes départementales (ASRDA). Elle représente 75% de la dépense



REPAS DES AÎNÉS

Le dimanche 6 avril, 117 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité.

Madame Nina Lahssen et son équipe ont offert aux convives une organisation parfaite.

L'orchestre Muzyanki a animé l'après-midi.

Le repas servi a été très apprécié.



Monsieur et Madame Maurice et Juliane Van Cappelen, Madame Julienne Dezoutter, les doyens de l'assistance ont été honorés par Monsieur le Maire.

Cet après-midi a été un moment de détente et de convivialité pour le plus grand plaisir des participants.



MÂT TELEPHONIQUE

Malgré l'opposition de la municipalité, la société Bouygues a maintenu son intention de l'ériger, rue d'Erchin.

Les maires successifs (M. Michalak, M. Bruneel) ont pourtant proposé en leur temps d'autres solutions qui auraient pu aboutir à un compromis acceptable pour les deux parties.

L'affaire sera jugée désormais en cassation. La municipalité reproche aux jugements précédents de s'être appuyés sur la forme (dossier rejeté pour cause d'un délai non respecté que la mairie réfute) et de ne pas avoir abordé le fond de la demande de rejet de la proposition d'installation de l'antenne (18 m de haut).

Une réunion publique avec les riverains a été organisée le 18 mars et une conférence de presse a eu lieu le vendredi 4 avril.

Des journalistes de la Voix du Nord et de l'Observateur du Douaisis ont accepté l'invitation de Monsieur le Maire. Des riverains ont assisté à cette réunion. Ils ont exprimé leur mécontentement et sont déterminés à poursuivre la mobilisation. Ils soutiennent l'engagement municipal à obtenir gain de cause.



ENVIRONNEMENT

Nettoyons la nature

Les 15 et 16 mars, des bénévoles ont sillonné rues et sentiers. Ils ont participé au mouvement initié par la région Hauts-de-France qui a pour but de lutter contre la prolifération morbide de déchets et de sensibiliser le public à cette évidence : les déchets répartis de manière sauvage et non contrôlé dans notre environnement nuisent gravement à notre santé.

Parlons des mégots !



30 litres de mégots ont été collectés sur la commune. C'est énorme quand on est sensibilisé aux dégâts impressionnantes que ces filtres occasionnent à la nature.

Statistiquement, seul un mégot sur deux est jeté à la poubelle dans l'espace public. Les autres sont malheureusement destinés à la rue (53 %), aux voies d'écoulement des eaux usées (25 %) et même aux espaces verts (22 %). **Un mégot peut sembler une pollution anodine pour certains. Pourtant il n'en est rien !**

Il leur faut plus d'une décennie pour se décomposer intégralement. Au contact de l'eau, ils relâchent des substances particulièrement toxiques. Un seul mégot renferme jusqu'à **4000 substances** chimiques écotoxiques (nicotine, cadmium, arsenic...).

Il s'agit du 3ème déchet le plus mortel et polluant dans les océans (après les filets de pêche et les sacs plastiques).

Ils se fragmentent même en microplastiques, causant des ravages sur les écosystèmes et la biodiversité. À titre d'exemple, alors qu'un mégot peut polluer à lui seul 500 litres d'eau, on estime qu'il représente près de 40 % des déchets pré-

sents en Méditerranée.

C'est pourquoi agir dès maintenant, en changeant nos comportements, est impératif. La municipalité, consciente de ses responsabilités en matière environnementale a contractualisé avec l'association ALCOME qui offre des aides importantes aux collectivités territoriales pour lutter contre ce fléau.

Grâce à cet organisme, elle a multiplié le nombre de cendriers de rue dans la commune, elle offre gratuitement des cendriers de poche à retirer aux heures d'ouverture de la mairie.

Elle a mis en place la récupération des mégots emballés en mairie à des fins de valorisation auprès d'entreprises spécialisées.

Fumeurs, ne sortez plus sans votre cendrier de poche et ne jetez plus vos mégots par terre, dans les réseaux d'eaux usées ou dans les cours d'eau.

Devenez ambassadeur des bons gestes autour de vous !

Parlons plastique !

3 sacs de 100 l de matières recyclables dont des bouteilles en plastique ont été ramassés.

Le savez-vous, le plastique n'est quasiment pas biodégradable. Sa durée de vie est estimée à plus de 400 ans. Comme il ne pèse presque rien, il se disperse facilement pour augmenter la pollution des milieux terrestres et aquatiques.

Utilisez les modalités de tri proposé par Cœur d'Ostrevent agglo pour éviter la dispersion des plastiques.

Ils deviennent autant de microplastiques qui pénètrent dans le sol et l'eau ... et nous les ingurgitons ! Ils agissent négativement sur le métabolisme humain.

Devenez ambassadeur des bons gestes autour de vous !



Parlons autres déchets

5 sacs de déchets divers sans compter les dépôts sauvages (pneus, matelas ...) ont été collectés. Qu'en pensez-vous ?

Devenez ambassadeur des bons gestes autour de vous ! Service gestion des déchets ménagers de la C.O.A : 0 800 585 854

Le calendrier du ramassage des déchets verts avait été modifié sans consultation. M. le Maire est intervenu pour qu'il se fasse le lundi comme auparavant.



19 MARS 1962

La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars comme la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Le 19 mars est le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.



Cette journée permet de commémorer les accords d'Évian du 18 mars 1962, de rendre hommage à toutes les victimes civiles ou militaires qui sont tombées durant cette guerre.

La cérémonie lewardoise, sous l'égide de la municipalité et de la FNACA *, s'est déroulée en plusieurs temps.

La municipalité, les anciens combattants, le conseil municipal des enfants, l'harmonie municipale, l'association du képi au casque en tenue, le public se sont donné rendez-vous, rue du 19 mars 1962 pour se rendre en cortège jusqu'aux deux monuments de la commune où des gerbes de la municipalité, du conseil municipal des jeunes élus, de la FNACA, du Képi au casque ont été déposées. Le parcours du cortège a été sécurisé par des conseillers municipaux et du personnel communal.

Au cimetière, a été lu par **Mme Jeanne-Marie Delmaire**, adjointe au maire, le message de Mme Patricia Miralles, ministre déléguée auprès du ministre des armées, chargée de la mémoire des anciens combattants. Ce texte a rappelé les souffrances endurées : celle du combat pour la reconnaissance de droits à valider pour ces jeunes Français, celle des Harkis massacrés en Algérie ou parqués dans des camps, celle des soldats morts pour la France.

Les participants à la cérémonie se sont ensuite déplacés à la salle des fêtes.

M. Jean-Claude Plutot, président de la FNACA, a rappelé, très ému, le début de la guerre le 1^{er} novembre 1954. Cette guerre qui, longtemps, n'a pas voulu dire son nom. Les premières victimes de ce conflit ont été des appels du contingent ainsi que des victimes civiles. « Le sang de tous les camarades et des civils tombés méritent le respect de l'Histoire » a-t-il conclu.

M. Alain Bruneel, maire, a remercié les participants à la cérémonie. Il a prononcé : « La commémoration, c'est aussi le questionnement sur les causes d'une guerre et surtout d'exprimer haut et fort notre volonté de vivre en paix ».

Il a dit sa préoccupation quant à la situation internationale. Il s'est interrogé quant à la loyauté des Etats-Unis. La course budgétaire pour financer à coup de milliards l'armement laissera l'éducation, la santé, la culture, le social, l'environnement, les collectivités territoriales dans une précarité grandissante. La diplomatie est réduite à une portion congrue. Le langage guerrier prime.

Une nouvelle page apocalyptique à la veille du 80ème anniversaire de la libération va-t-elle s'ouvrir ?

*La Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie